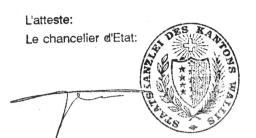
Homologue par le Conseil d'Etal

Droit de sceau: Fr.



Plan de synthèse

CANTON DU VALAIS ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

PLAN N° 17

CADASTRE FORESTIER

Légende



Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiat, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.



Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre

Limite de la zone à bâtir.





GéoMy SA rue du Rhône 3 1920 Martigny

L'ingénieur forestier



Le Service des Forêts et du Paysage





Martigny, le 12 janvier 2017

1:1000

